

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE À DISTANCE**

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP20-14003 INTITULÉ :

« Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le second projet de résolution PP20-14003 à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18^e Avenue ».

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire à distance

À la suite de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire du 31 août 2020, le second projet de résolution numéro **PP20-14003**, lequel est intitulé tel que ci-dessus.

La demande, telle que soumise, déroge à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) en ce qui a trait au nombre de logements minimal.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone visée H03-092 et de ses zones contiguës C03-088, H03-091, E03-093, H03-094, C03-095 et E03-120.

Une telle demande vise à ce que ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elles s'appliquent et de celle de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à son égard.

2. Description du territoire

La zone ainsi touchée est la zone et ses zones contiguës. Le territoire visé par le présent avis est montré ci-dessous :



3. Conditions de validité d'une demande à distance

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue dans les 8 jours du présent avis, soit au plus tard **le 10 septembre 2020 à 16 h 30**, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux;
- être transmise au bureau de la secrétaire d'arrondissement, soit :

Par courriel en indiquant dans l'objet « Demande d'approbation référendaire – PPCMOI – 7625, 18^e Avenue – (inscrire le numéro de la zone) » à l'adresse suivante : lyne.deslauriers@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Demande d'approbation référendaire – PPCMOI – 7625, 18^e Avenue
Bureau du secrétaire d'arrondissement
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **31 août 2020**:

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec;

ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **31 août 2020**:

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois ;

ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le **31 août 2020**:

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le **31 août 2020** est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5. Absence de demandes

La disposition du second projet de résolution numéro **PP20-14003** qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

- L'ensemble de la documentation relative au projet particulier pour le 7625, 18^e Avenue est disponible en ligne à l'adresse internet suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-villeray-saint-michel-parc-extension> ».

Fait à Montréal, le 1^{er} septembre 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : [Site Internet](#) et [Bureau Accès Montréal](#) de l'arrondissement